

# Les enjeux de conservation de l'avifaune

## Le maintien de l'élevage

La surface des espaces agropastoraux a fortement diminué ces dernières décennies (déprise agricole). Le maintien d'un élevage extensif respectueux des éléments structurants du paysage (haies, talus, mares, bosquets...) s'avère indispensable, notamment pour la Pie-grèche écorcheur. Ces espaces ouverts sont aussi des territoires d'alimentation pour la plupart des espèces de rapaces.

## La gestion de la forêt

La forêt sous toutes ses formes représente près de 70% du territoire de la ZPS. La gestion de ces espaces forestiers est un enjeu important vis à vis de la conservation des rapaces forestiers et du Pic mar (zones de quiétudes, conservation de gros arbres,...).

## La prise en compte de l'avifaune dans les projets d'aménagement

Natura 2000 n'interdit pas les projets d'infrastructures. En revanche, les éventuels impacts sur l'avifaune doivent être évalués avec une grande attention et pris en compte dans les aménagements (évaluation des incidences et études d'impacts).

## L'utilisation concertée des falaises

Les activités touristiques et de loisirs (escalade, randonnée...) se développent depuis plusieurs années. L'objectif est de trouver un juste équilibre, afin de permettre la découverte de l'avifaune sans pour autant compromettre son avenir.

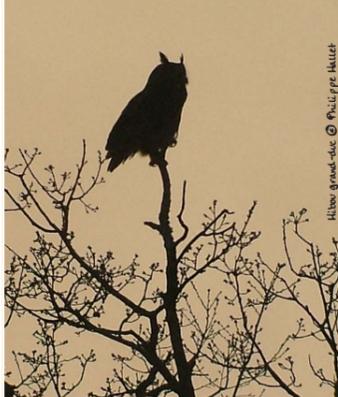
## Utilisation par les oiseaux des grands types de milieux selon les cycles biologiques

### Légende

- Éléments patrimoniaux à fort enjeu
- Hivernage
- Reproduction
- Alimentation
- Très favorable
- Assez favorable

Chaque espèce d'oiseau utilise de façon préférentielle certains milieux.

	178 ha	90 ha	2 510 ha	3 965 ha	2 188 ha	3 940 ha	783 ha	12 445 ha
	Zone de bâti	Falaises	Coteaux céréalières et viticoles	Formations prairiales et bocagères	Réglisses et formations arbustives ouvertes	Taillis clairs et formations modérées	Formations arborescentes forestées	Formations forestières
Alouette lulu			♥	♥	♥	♥	♥	♥
Pie grèche écorcheur			♥	♥	♥	♥	♥	♥
Fauvette passerinette			♥	♥	♥	♥	♥	♥
Martin à ventre blanc		♥						
Engoulevent d'Europe			♥	♥	♥	♥	♥	♥
Milan noir			♥	♥	♥	♥	♥	♥
Milan royal			♥	♥	♥	♥	♥	♥
Bucard Saint Martin			♥	♥	♥	♥	♥	♥
Circé Jean Le Blanc			♥	♥	♥	♥	♥	♥
Alce botté			♥	♥	♥	♥	♥	♥
Bondrée apivore			♥	♥	♥	♥	♥	♥
Pic mar								♥
Faucon pèlerin		♥						
Hibou grand duc		♥						
Hibou petit duc	♥		♥	♥	♥	♥		



# Les oiseaux de Grésigne et de ses environs

Zone de Protection Spéciale « Forêt de Grésigne et environs » FR7312011

Dépliant réalisé par la LPO Tarn dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 FR 7312011 « Forêt de Grésigne et environs »

Structure animatrice :  
Chambre d'agriculture du Tarn

Chambre d'agriculture du Tarn  
96 rue des agriculteurs  
BP 89 - 81003 ALBI CEDEX  
05 63 48 83 41  
Site : www.tarn.chambagri.fr

Ligue pour la Protection des Oiseaux - Tarn  
Place de la Mairie  
BP 20027 - 81290 LABRUGIÈRE.  
05.63.73.08.38  
Courriel : tarn@lpo.fr  
Site : http://tarn.lpo.fr

Crédit photos couverture :  
© Fabrice Cahez  
© Christian Aussaguel  
© Jean-Claude Capel

Dépliant réalisé avec le soutien financier de



Une Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour concilier activités humaines et conservation de l'avifaune

L'érosion actuelle de la biodiversité est marquée par la vitesse de disparition d'espèces végétales et animales sans précédent dans l'histoire de l'évolution. Afin d'enrayer ce déclin, l'Europe a créé le réseau Natura 2000. Ce réseau est constitué de sites désignés pour leur richesse en espèces animales et végétales considérées comme rares ou remarquables au niveau européen (espèces d'intérêt communautaire). Sur ces sites, chaque état européen s'engage à assurer le maintien, voire la restauration des milieux et des espèces les plus fragiles, en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles d'un territoire.

Un site désigné pour la conservation des oiseaux

Ce territoire est connu depuis de nombreuses années pour sa richesse en espèces d'oiseaux. Sur la période 1995-2005, pas moins de 109 espèces nicheuses ont été inventoriées, dont 19 figurent à l'Annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Un Document d'objectifs (DOCOB) et des actions

Le DOCOB a permis d'identifier les enjeux écologiques, les objectifs de gestion et les modalités de mise en œuvre. Son contenu a été discuté en groupes de travail et validé par un comité de pilotage présidé par le préfet du Tarn.

Document consultable en mairie.

## Le territoire en quelques chiffres

Surface de la ZPS « Forêt de Grésigne et environs » :  
**17 700 ha**  
(78% dans le Tarn ; 22% dans le Tarn-et-Garonne)  
**15 communes** dans le Tarn  
**4** en Tarn-et-Garonne



